

Données générales

- Parcelaire (PCN 2014)

Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)

Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)

Limite communale de Niederanven

Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)

Réservoir d'eau

Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)

Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)

Oléoduc OTAN

Station de pompage

Transformateur

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées (section 1)

- HAB-1

HAB-2

MIX-1

BEP

ECO-1

Zone d'habitation 1 (art. 3.1)

Zone d'habitation 2 (art. 3.2)

Zone mixte villageoise (art. 4)

Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (+ sous-zone BEP-a)

Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)
- ECO-POS

COM

SPEC

REC

ZA

Zone d'activités communale POS (art. 6.2)

Zone commerciale (art. 7)

Zone spéciale 1-2 (art. 8)

Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)

Zone d'aéroport (art. 10)

Zones destinées à rester libres (section 2)

- AGR

AGRS

FOR

Zone agricole (art. 12)

Zone agricole spéciale (art. 12)

Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)
- PARC

VERD

EV-POS

Zone de parc public (art. 14)

Zone de verdure (art. 15)

Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

Zones superposées (section 3)

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)

Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)

Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)

Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-NQ et PAP-GE

N° plan	N° dossier	Nom projet	Date d'approbation	Date de maintien en application
1	17058-BSC	Quartier d'habitation	27/01/2014	02/04/2014
2	17058-BSC	Parc à jeux d'enfants	20/02/2014	02/04/2014

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-NQ

Dénomination du nouveau quartier	COS	POS	CUS	POS
COS	POS	CUS	POS	POS
COS	POS	CUS	POS	POS

N° plan	N° dossier	Nom projet	Date d'approbation	Date de maintien en application
1	17058-BSC	Quartier d'habitation	27/01/2014	02/04/2014
2	17058-BSC	Parc à jeux d'enfants	20/02/2014	02/04/2014

N° plan	N° dossier	Nom projet	Date d'approbation	Date de maintien en application
1	17058-BSC	Quartier d'habitation	27/01/2014	02/04/2014
2	17058-BSC	Parc à jeux d'enfants	20/02/2014	02/04/2014

- COULOIRS ET ESPACES RÉSERVÉS

COULOIR POUR PROJETS ROUTIERS (art. 19.1)

COULOIR POUR PROJETS DE MOBILITÉ DOUCE (art. 19.2)
- SECTEUR PROTÉGÉ D'INTÉRÊT COMMUNAL

SECTEUR PROTÉGÉ D'INTÉRÊT COMMUNAL "ENVIRONNEMENT CONSTRUIT" (art. 20)

IMMEUBLES PROTÉGÉS
- ZONES DE RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONE DE RISQUES D'ÉBOULEMENT OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN (art. 21)

ZONE À RISQUES CONCERNANT LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES (art. 22)

ZONE D'EXTRACTION (art. 23)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires spécifiques (section 4)

- À l'aménagement du territoire (art. 24.1)

PÉRIMÈTRE DU POS "AÉROPORT ET ENVIRONS" (RGD 17 mai 2008) (art. 24.1.1)

POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières

POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires

POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains
- À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)

Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)

Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)

Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)

Biotope ponctuel (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)

Biotope linéaire (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)

Biotope surfacique (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)

Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)
- À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)

Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)
- À la gestion de l'eau (art. 24.4)

Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)

Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)

Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)
- Réseaux d'infrastructures de transport national:

Zones de bruit (art. 24.5)

PCN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE)

Commune de Niederanven



Séance du Conseil communal du 12.06.2015
Vote du Conseil communal du 15.01.2016
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (SDC021/2016)
Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (73431/CL-MB)

M. OUVREGE :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIDDERAANVEN
PROJET :
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
OBJET :
VERSION COORDONNEE DU 25.06.2024
TITRE :
PLAN DE REPERAGE

4urba
urbanisme et aménagement
14 rue Viburban
L-2603 Luxembourg
Tél: (+352) 22 02 45
E-mail: info@4urba.lu
www.4urba.lu
N° Plan : PAG-00
Format papier: A0
Echelle: 1:10 000
N